

ensemble et spontanéité dans l'intérêt commun peut être conservée et protégée par une attente manifeste d'imposer la paix au moyen de la centralisation du pouvoir maintenu par la force? Notre groupe désire ardemment sauvegarder l'esprit qui, en maintes occasions au cours de notre histoire, a amené l'union des membres du commonwealth, esprit d'action concertée qui a plus d'une fois sauvé le monde. C'est parce que le Canada a joué un rôle principal et glorieux au sein du commonwealth que je crois qu'il devrait maintenant donner l'exemple en mettant en doute la base entière de la charte des Nations Unies. La Grande-Bretagne n'est pas en mesure de le faire, et aucun autre pays n'est mieux qualifié que le nôtre pour cette tâche.

Il ne s'agit pas là, monsieur l'Orateur, d'une question de politique étroite, car elle concerne la vie et le bonheur de centaines de millions d'êtres humains. C'est une question dont dépend l'avenir du pays et même de l'univers. J'ai exposé mon point de vue à la Chambre, et en ce faisant j'ai accompli mon devoir. Notre groupe ne peut appuyer sans réserve la charte dans sa forme actuelle. Cependant nous désirons sérieusement l'élaboration d'une charte qui assurera une vraie collaboration internationale et offrira au monde des promesses de paix véritable. Nous voulons une charte qui permettra de prendre en toute liberté, avec foi en Dieu, la sorte d'action concertée, spontanée et libre, dans l'intérêt commun, qui a toujours été la principale caractéristique de l'Empire britannique et le principal secret de sa durée malgré les tempêtes subies au cours des siècles.

J'ai déclaré à maintes reprises que si la population connaissait la vérité, elle adopterait la bonne ligne de conduite. Je suis persuadé, toutefois, que nos gens ne sont pas renseignés sur la charte des Nations Unies. Ils n'ont pas eu l'occasion de s'informer; afin qu'ils puissent se mettre pleinement au courant et pour indiquer à la Chambre la ligne de conduite qu'elle doit adopter à la lumière des circonstances, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) l'amendement suivant:

Que la résolution soit modifiée *a*) en intercalant à la première ligne le mot "avant" à la suite du mot "Parlement"; et *b*) en intercalant à la suite du millésime 1945 les mots suivants: "d'instituer une campagne d'éducation, par tout le Canada, pour la durée d'un mois, en accordant, sur le réseau national de Radio-Canada, une période de temps abondante, gratuite et égale à ceux qui, dans cette Chambre, s'opposent à la Charte sous sa forme actuelle, et à ceux qui l'approuvent, afin que la population canadienne puisse avoir toutes les facilités possibles d'étudier le projet, et, à la lumière d'un jugement réfléchi, puisse faire connaître son opinion pour guider les Chambres du Parlement".

[M. Low.]

M. COLDWELL: Me permet-on d'interroger l'honorable député? Il a donné l'impression que les délégués à San-Francisco n'ont pas tenu compte de l'influence de la religion. Il sait évidemment que toutes les confessions religieuses de l'univers étaient représentées, chacune désignant l'Être divin à sa façon. Sait-il que le premier dimanche de la réunion des Nations Unies, toutes les confessions religieuses ont organisé à San-Francisco de grandes démonstrations, priant pour le secours divin dans l'élaboration de la Charte? Donc, même s'il n'est pas question de la Providence dans la charte, on ne peut porter contre les délégués l'accusation d'avoir négligé de reconnaître l'Autorité suprême de l'univers.

M. LOW: Monsieur l'Orateur, je prétends que l'honorable député de Rosetown-Biggarr ne saurait attribuer un tel sens à mes paroles.

Des VOIX: A l'ordre.

M. LOW: Je réponds à la question.

M. COLDWELL: Vous avez tout à fait raison.

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre. L'honorable député de Rosetown-Biggarr a demandé la permission de poser une question. Il l'a fait, et l'honorable député de Peace-River peut répondre.

M. LOW: Je me rends parfaitement compte que les délégués du Canada, et peut-être ceux d'autres nations—bien que je sois moins renseigné sur eux que sur les nôtres—sont des chrétiens fervents, et je les crois sincères. Je n'ai aucun doute là-dessus, mais j'ai souligné qu'il n'est déclaré ni dans la charte et, ce me paraît plus grave, ni dans le texte de la résolution dont la Chambre est saisie, que nous dépendons de l'aide divine.

M. BLACKMORE: Sortez-vous de cette impasse.

M. ROCH PINARD (Chambly-Rouville): Monsieur l'Orateur, il est exact de prétendre que cette période critique de l'histoire humaine que nous vivons actuellement exige des hommes publics un sens plus profond des responsabilités. Une évolution brutale et désordonnée secoue à l'heure présente les peuples de l'univers et, dans tout cela, le monde, péniblement, tente de s'orienter et cherche sa voie. Les décisions doivent donc être étudiées avec perspicacité et clairvoyance, et la précipitation dans les jugements à rendre menacerait d'être fatale et d'entraîner des conséquences désastreuses.

Notre pays, en particulier, dont l'effort noble et généreux a attiré les regards et l'admi-